



mon mari ne veut pas divorcer

Par **Myoglobine**, le **23/06/2011** à **11:52**

Bonjour

Je suis un peu désemparée. je souhaite divorcée après avoir tenter de remettre mon couple sur le droit chemin plusieurs fois. Mon mari ne veut rien entendre pour le moment alors je ne sais pas du tout comment procéder. je souhaite donc prendre quelques infos.

Je suis propriétaire de la maison que nous venons de construire à 70 % et nous avons commencé à la payer qu'en avril. est-il possible que je puisse la garder et combien vais-je lui devoir sachant que nous venons d'entamer le prêt. mes parents se porteraient cautionnaires i besoin pour que je la garde. mes enfants ayant subi trop de déménagements et se plaisant bcp ici je veux y rester. Nous sommes sous le régime de la séparation de bien.

Que dois-je faire je suis perdue

Cordialement

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **12:02**

Puisqu'il refuse de divorcer, sauf si vous pouvez prouver une faute, vous devrez quitter le domicile conjugal afin de pouvoir divorcer dans deux ans. Il faut aller voir un avocat.

[citation]mes enfants ayant subi trop de déménagements et se plaisant bcp ici je veux y reste[/citation] Donc vous partez du principe que vous aurez la résidence exclusive des enfants, ce n'est pas certain

Pour la maison, il faudra d'abord voir à qui le juge va l'attribuer si le principe du divorce est accepté, lors de l'ONC

[citation]Je suis propriétaire de la maison que nous venons de construire à 70 % et nous avons commencé à la payer qu'en avril.[/citation] "nous" ? mais qui paye quoi avec quoi ? ça peut durer des années, s'il refuse de vous vendre sa part

Si vous avez 70% ça veut donc dire que vous avez un pret sur votre seule tête pour 70% et qu'il a un pret sur sa seule tête pour 30%, vous devrez racheter sa part (30%) donc

Par **Myoglobine**, le **23/06/2011** à **12:17**

bonjour

oui je pars du principe que je garde la maison. En effet c'est moi qui ait donné l'apport 15 000 euros tout de même et oui je paie mes 70% tous les mois. Financièrement je suis beaucoup plus solvable que lui. Il verse déjà une pension alimentaire pour ses 2 premiers enfants. j'aurai tendance à ne rien vouloir demander et à garder la maison. Pour l'instant il n'a pas payer grand chose puisque nous remboursons le prêt que depuis avril... racheter quel 30% du coup?

Je ne pars pas du principe d'avoir une garde exclusive mais je pense pouvoir mieux subvenir à leur besoin. Nous avons les même ressources à la base mais lui doit verser sa pension, je n'y suis pour rien si?

Cordialement

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **12:36**

La situation financière ne joue pas sur la décision de résidence des enfants, surtout dans le cadre d'une résidence alternée (et puis quand il y a disparité, l'un paye une pension alimentaire à l'autre)

L'acte de propriété dit 70/30, donc vous devez lui racheter sa part en versant 30% de la valeur vénale de la maison (et les droits de mutation qui vont avec, les frais de notaire aussi).

Ensuite, seulement on s'intéresse au prêt.

S'il est commun, il faut que chacun en prenne un de son côté pour racheter ce prêt (ou lui, va utiliser ce que vous allez verser pour rembourser sa part)

S'il n'est pas commun, ce qu'il fait avec son prêt, de son côté, n'est pas votre affaire.

Par **Myoglobine**, le **23/06/2011** à **13:03**

donc en gros il est gagnant! alors qu'il n'as presque rien versé pour cette maison! Il a donc bien raison de me faire craquer

C'est vraiment injuste là

je paie presque tout et c'est lui qui récupère l'argent!

Cordialement

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **13:46**

Mais vous lui avez accordé 30% de la maison, vous l'avez fait librement, non ?

Par **Myoglobine**, le **23/06/2011** à **13:47**

bien si je lui paie 30% de la maison et le prêt total à la banque je vais payer 130 % je trouve

pas ça normal

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **13:55**

C'était votre choix. Dans le cadre du mariage, même en séparation de biens, le couple gère en commun les paiements, ainsi l'un peut payer le pret, l'autre le quotidien (improuvable donc la loi estime que dans le cadre du mariage c'est d'office)
Je ne vois pas pourquoi vous devriez payer le pret seul s'il est aux deux noms.

Par **Myoglobine**, le **23/06/2011** à **13:55**

de plus nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens....

Par **Myoglobine**, le **23/06/2011** à **13:59**

Mais vous me dites bien de payer le prêt et de lui verser 30% du prix de la maison si je veux divorcer en gardant ma maison. de plus c'est faux le notaire a vérifié que les paiements de la maison étaient correct vis à vis des paiements de la maison.
Le prêt lui couvre une bonne partie de la maison et mes apports sont protégés et ils doivent me revenir en cas de vente de la maison par exemple.
Cordialement

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **14:16**

La séparation de biens ne veut pas dire qu'il n'y a pas communauté de vie, ni solidarité des dettes.
Il n'y a pas de communauté, donc aucun système de récompense (donc vos apports ne sont pas protégés), vous avez chacun une part de la maison, une part du crédit et vous devez faire avec